

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposée à ce projet éolien car, comme le précise l'avis MRAE, *"Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante."*

Alors même que le dossier ait été retoqué par la CAA de Bordeaux, le porteur du projet ne semble pas utile d'améliorer son impact environnemental ! C'est curieux tout de même ...

De plus, le 19 février 2019, le ministère de la Transition écologique et solidaire a sollicité le MNHN pour rendre un avis sur les éléments scientifiques et techniques à prendre en compte dans le cadre du développement des parcs éoliens terrestres dans l'aire de répartition de l'Outarde canepetière en France métropolitaine.

Cette expertise, pilotée par l'UMS PatriNat et la Direction de l'Expertise du MNHN, a mobilisé 15 experts dont 2 internationaux. Le rapport d'expertise a été transmis au ministère de la Transition écologique en novembre 2020.

On peut y lire dans son résumé : *"Depuis près de 25 ans, l'espèce (l'outarde) fait ainsi l'objet de programmes de conservation, en particulier de plans nationaux d'actions (PNA), qui ont notamment conduit à la désignation en France de 19 sites Natura 2000 (zones de protection spéciale), afin de restaurer prioritairement les populations de l'Outarde canepetière. Parallèlement, les objectifs de planification pluriannuelle de l'énergie, qui prévoient en particulier le développement de la production d'électricité à l'aide d'aérogénérateurs terrestres, requiert l'installation de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire. En application des objectifs généraux du code de l'Environnement, le développement de telles installations doit être concilié avec la protection de la biodiversité."*

En conséquence, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet qui viendrait contredire les engagements de l'Etat et mettre en péril l'outarde canepetière.

Très cordialement,

Romy Bonnet